

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 495.7-2020

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020, a adopté le règlement numéro 495.7-2020 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 495.7-2020 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 495-2015 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE ENTRE LE PLAN DES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE ET LE PLAN DE ZONAGE PRÉSENTEMENT EN VIGUEUR

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 12^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

La greffière adjointe,

Nicole Richard